



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 7 avril 2009

Depuis plusieurs mois, les praticiens hospitaliers se sont engagés à l'appel du SNPHAR contre la politique de santé actuelle qui conduit à :

- un étranglement budgétaire organisé, à travers la T2A, avec toutes les répercussions prévisibles sur l'emploi hospitalier et sur la qualité des soins,
- un démantèlement du service public, la libéralisation de la santé et la caporalisation du directeur d'hôpital sans contre-pouvoir, à travers la loi HPST.

Le SNPHAR se réjouit de l'élargissement, de tous bords, du front contre cette politique en espérant que la mobilisation tardive de certains médecins est motivée par leur attachement au service public et non par la perte de leur position de chef de service.

Le SNPHAR réclame :

- une réelle représentativité des praticiens hospitaliers au sein des instances décisionnelles (CME, pôles...)
- l'abrogation des modifications d'octobre 2006, au sein du statut de praticien hospitalier,
- la mise en place du concept de valences dans une transparence organisationnelle
- l'abrogation des Ordonnances de 1958 qui ne sont plus adaptées au fonctionnement de l'hôpital aujourd'hui,
- la tenue d'Etats Généraux de la santé permettant une large consultation des professionnels de santé et une réflexion sur une nouvelle organisation de l'hôpital public.

Le SNPHAR s'associe, d'une part, au mouvement lancé sur l'AP-HP qui associe médecins et syndicats de la fonction publique hospitalière, et d'autre part, à la manifestation du 28 avril prochain, ainsi qu'à toutes les actions en cours en régions contre la loi HPST.

Le SNPHAR appelle à un front élargi, contre la politique de la santé actuelle, ne reposant sur des intérêts ni corporatistes ou catégoriels, ni financiers. Tant que des Etats Généraux de la santé n'ont pas eu lieu, la Loi HPST doit être suspendue et les débats au Sénat reportés.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr